

La SNCF possède des trains qui ont chacun un numéro, un certain prix, un certain type (TGV, TER, Intercité, chacun ayant une vitesse max) et un certain age. Chaque train est construit par un constructeur désigné par son nom, dont l'adresse est connue et qui est noté de 1 à 5 suivant sa réactivité. En cas de panne d'un train, la SNCF fait appel à un technicien, dont le nom, le genre et l'ancienneté est connu. Chacun de ces employés-là possèdent un contrat individuel, négocié nominalement. Le contrat contient le salaire, le nombre de congés et le nombre d'heures hebdomadaires.

